République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 27 janvier 2026

Délibération N° DE_002_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	7
Date de la convocation : 21/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER
Représentés : EMMANUEL VERILHAC représenté par Delphine FEUILLADE BRIERE
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Philippe BRILLANT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Echange de parcelles (125B486 et 489) avec Mme NASAZZI Annie et M.TROBS Pierre-Simon (125B571 et 511)

Madame le Maire propose au conseil municipal d'échanger des terrains avec Madame Nasazzi Annie et Monsieur TROBS Pierre-Simon.

L'échange se ferait entre :

Les terrains suivants appartenant à la commune :

- 125 B 486 – Lieudit « La suchere » d'une contenance de 11a 40ca
- 125 B 489 – Lieudit « La suchere » d'une contenance de 10a 05ca

Et les terrains appartenant à Madame Nasazzi Annie et Monsieur TROBS Pierre-Simon

- 125 B 571 – Lieudit « France » d'une contenance de 7a 84ca
- 125 B 511 – Lieudit « France » d'une contenance de 5a 28ca

L'échange se fera sans soulte

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Accepte l'échange des terrains indiqu

Date de transmission de l'acte: 28/01/2026
Date de reception de l'AR: 28/01/2026

007-210701470-DE_002_2026-DE
A G E D I

- Dit que le dépôt des documents au cadastre et inscription au livre foncier seront pris en charge par la commune
- Donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer l'acte authentique en la forme administrative ainsi que tous les documents nécessaires à l'échange de ces parcelles.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Philippe BRILLANT
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDECHE)

Date de transmission de l'acte: 28/01/2026
Date de reception de l'AR: 28/01/2026

007-210701470-DE_002_2026-DE
AGEDI